

intéressants, puisqu'il n'y a pas de députés conservateurs

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser passer cette remarque sous silence, parce que des 55 députés libéraux de la province de Québec,—qui est la province la plus affectée par cette loi—il y en a à peine trois ou quatre à la Chambre. Il n'y a à la Chambre qu'un seul député conservateur progressiste qui représente la métropole du Canada. Malheureusement, l'injustice qui s'est produite lors des dernières élections, c'est que le gouvernement actuel, qui est redevable au Québec de la majorité qui lui permet d'exercer le pouvoir, punit précisément le Québec en proposant le bill C-170. Il ne faut surtout pas oublier que la province de Québec avait répondu à l'appel du très honorable premier ministre de lui donner un gouvernement majoritaire, pour qu'il puisse établir une société juste. C'est pourtant la population qui est la plus «pénalisée» par le bill C-170, que le parti libéral obligera la Chambre d'adopter dans quelques heures.

**M. Cyr:** C'est faux!

**M. Valade:** Je n'ai pas l'intention de me laisser entraîner dans une digression par des remarques aussi ineptes.

Si l'honorable député de Papineau, qui représente une circonscription de Montréal, avait assez le sens de la responsabilité pour discuter sur les mérites de ce projet de loi, je crois qu'il aurait des chances d'être mieux jugé lors des prochaines élections, et il ne s'amènerait pas avec des «folichonneries» comme celles qu'il vient de servir à la Chambre.

**M. Ouellet:** Je peux aller en discuter n'importe quel temps dans votre circonscription.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, je crois que j'ai le droit de parole, et j'ai l'intention de l'exercer, que cela plaise ou non à l'honorable secrétaire parlementaire, qui est beaucoup plus habile à écrire dans les journaux qu'à prononcer des discours à la Chambre.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que les députés ont le devoir d'exprimer à la Chambre, où s'adoptent les lois, leur propre opinion, et surtout leurs sentiments et leurs inquiétudes au sujet de la population et d'un bill qui est d'une complexité énorme et qui semble destiné à donner quelque chose, mais qui retire davantage qu'il ne donne. Je pense qu'il est de notre devoir, quel que soit le parti dans lequel nous militons, de dire exactement la vérité.

Monsieur l'Orateur, je vais me limiter au mérite du bill. Personnellement, je pense que le gouvernement, au lieu d'amender encore une fois la loi sur les allocations familiales, aurait dû d'abord commencer par concéder que la compétence en matière d'allocations familiales a été revendiquée par les provinces. Je considère que c'est là un nouvel accroç à la Constitution, qui stipule que l'administration de la santé est un domaine exclusivement provincial.

Si le gouvernement avait l'intention d'amender la loi sur les allocations familiales, il aurait dû, avant de le faire, tenter de s'entendre avec les provinces, afin de savoir si les provinces désirent elles-mêmes exercer cette responsabilité ou la laisser au gouvernement fédéral.

Je pense que là encore le gouvernement a agi sans consultation. Au fait, il a pris l'initiative d'imposer encore une fois aux provinces une loi qui serait mieux administrée par les provinces.

Monsieur l'Orateur, je désire discuter le fond même du bill C-170. Les interventions m'ont un peu entraîné hors du sujet, mais je veux y revenir, car je crois qu'il est plus important de discuter du mérite d'une loi que de considérations politiques et partisanses.

Ceci dit, je crois que si nous analysons sérieusement la portée du bill C-170, il y a lieu de s'inquiéter un peu. Je pense que cet argument n'a été soulevé par aucun député, et c'est pour cette raison que j'ai décidé d'intervenir.

Si nous considérons les modifications que ce projet de loi apporte au régime des allocations familiales, je crois que nous devons nous demander bien sincèrement si le gouvernement ne vise pas à l'élimination systématique, graduelle et assurée de toutes formes d'allocations familiales, et ce pour deux raisons.

D'abord, à cause du principe de la sélectivité et, ensuite, à cause de l'inflation. Au fait, le principe de la sélectivité réduit évidemment de plus en plus le nombre de bénéficiaires des allocations familiales. Le gouvernement l'a reconnu lui-même; au-delà d'un million de personnes n'y seront plus admissibles.

A cause de l'inflation, les salaires et les prix ont tendance à augmenter. Il est évident que le plafond minimum sur lequel on a basé ces nouvelles allocations va disparaître de lui-même, c'est-à-dire que le montant de base de \$4,500 permettant à un père de famille ayant un enfant sera inévitablement effacé, puisque, à cause de l'inflation, la personne qui gagne \$4,500 aujourd'hui en gagnera probablement \$6,000 ou \$7,000, dans trois, quatre ou cinq ans. Et à ce moment-là, un enfant unique ne sera plus admissible aux allocations familiales. Cela veut dire que, dans quelques années, par le simple jeu de la technocratie que l'on a mise dans ce bill, la plupart des familles, sinon toutes, ne pourront plus profiter des allocations familiales.

Monsieur l'Orateur, je vois le secrétaire parlementaire de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social faire signe que non. Cet article, qui apparaît à la page 6 du bill, est très clair à ce sujet. A l'alinéa b) du paragraphe (1) de l'article 6, il est bien dit que les allocations seront données à un père de famille ayant un enfant sur la base d'un revenu de \$4,500, et que pour toute tranche de \$100 d'excédent du revenu, on devra déduire 33 p. 100 de l'allocation.

Donc, monsieur l'Orateur, toute personne qui gagnera \$4,600 devra déduire 33 p. 100 de l'excédent de \$4,500. Et qui peut dire, aujourd'hui, qu'un père de famille qui gagne \$5,000 gagne un salaire lui permettant d'arriver à boucler son budget? A mon avis, c'est de l'utopie, de l'irréalisme.

C'est encore une façon pour le gouvernement actuel de faire accroire qu'il tente d'aider le gagne-petit, la famille qui en a besoin, mais, en fait, il s'agit d'un jeu hypocrite qui diminue davantage l'assistance dont les familles nombreuses et les petits salariés ont tant besoin de nos jours.

S'il veut vraiment éliminer les allocations familiales par des moyens détournés, le gouvernement actuel devrait avoir le courage de dire carrément qu'il veut se débarrasser du fardeau qu'il doit porter pour aider les petits salariés et les familles nombreuses.

Or, il me semble que les faiblesses de cette loi sont évidentes. Cette loi, par les deux conditions expresses qu'elle stipule, soit le principe de sélectivité et la disposition de déductibilité de 33 p. 100 pour toute tranche de revenu additionnel de \$100 excédant \$4,500, indique clairement que nous nous dirigeons vers l'élimination totale